

# B1LLY

## Dépenses non admises (DNA) et autres éléments du résultat

Pour la fiscalité belge, selon la loi du 21 janvier 2022

Liste des DNA	Codes
a) Impôts non déductibles	1201
b) Impôts, taxes et rétributions régionaux	1202
c) Amendes, pénalité et confiscations de toute nature	1203
d) Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	1204
e) Frais de voiture et moins-values sur véhicules automobiles non déductibles	1205
f) Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de tout nature	1206
g) Frais de réception et de cadeaux d'affaires non déductibles	1207
h) Frais de restaurant non déductibles	1208
i) Frais de vêtements professionnels non spécifiques	1209
j) Intérêts exagérés	1210
k) Intérêts relatifs à une partie de certains emprunts	1211
l) Avantages anormaux ou bénévoles	1213
m) Avantages sociaux	1214
n) Avantage de titres-repas,chèques sport/culture ou éco-chèques	1215
o) Libéralités	1216
p) Réductions de valeur et moins-valeurs sur actions ou parts	1217
q) Reprises d'exonérations antérieures	1218
r) Participation des travailleurs	1219
s) Indemnité pour coupon manquant	1220
t) Frais œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1221
u) Primes, subsides en capital et en intérêt régionaux	1222
v) Paiement non déductibles vers certains Etats	1223
w) Autres dépenses non admises	1239